

**Formulaire d'inscription (form also available in English)**  
**PROGRAMME DE DIVERSIFICATION ET CROISSANCE DE MARCHÉ**  
**(PDCM) POUR LES PME**  
**Recevez 60 heures de services conseil et ateliers de formation**

**RENCONTRES D'AFFAIRES  
INTERNATIONALES**

L'activité se déroulera en français.

**Jeudi 4 avril 2013**  
de 8 h à 9 h 30

**Chambre de commerce de l'Est de Montréal**  
5600, rue Hochelaga  
Montréal

**Coordonnées**

**S.V.P. veuillez remplir un formulaire par participant**

Numéro de membre\* \_\_\_\_\_  Non-membre

\*Votre numéro de membre est nécessaire pour bénéficier du tarif membre

M.  Mme Prénom..... Nom.....

Fonction..... Entreprise.....

Adresse..... Site web.....

Ville..... Province.....

Code postal..... Courriel.....

Téléphone..... Télécopieur.....

Personne à contacter en cas d'urgence

M  Mme Prénom..... Nom.....

Téléphone 1 ( )..... Téléphone 2 ( ).....

**Comment avez-vous entendu parler de cette activité?**

Courriel  Ami / Collègue  Courrier  Web  Journaux  
 Sollicitation téléphonique  World Trade Centre Montréal  Autre (précisez).....

**Frais d'inscription. Date limite : mercredi 27 mars 2013**

(après cette date, la Chambre pourrait ne pas être en mesure de considérer votre demande d'inscription)

**Membres :**

0 \$ + 0 \$ (TPS) + 0 \$ (TVQ) = 0 \$

**Non-membres :**

0 \$ + 0 \$ (TPS) + 0 \$ (TVQ) = 0 \$

**À retourner par télécopieur : 514 871-5971**

**Pour plus d'information :** Jessica Cloutier  
Conseillère adjointe, Commerce international  
514 871-4002, poste 6230  
[jcloutier@ccmm.qc.ca](mailto:jcloutier@ccmm.qc.ca)

- La date, l'heure et le lieu de l'activité peuvent changer sans préavis. Veuillez consulter notre site Web ([www.ccmm.qc.ca/activites](http://www.ccmm.qc.ca/activites)) avant de vous présenter à une activité.
- Aucune confirmation de votre réservation ne vous sera retournée.
- Politique d'annulation : Aucune réservation, aucune annulation ni aucun remboursement 2 jours ouvrables avant l'activité. Les substitutions de participants sont acceptées sans frais jusqu'à la tenue de l'activité. Veuillez noter que seuls les avis d'annulation reçus par écrit (télécopieur/courriel) sont acceptés.
- Cette activité peut constituer une dépense admissible en vertu de la Loi du 1%.